

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2023

Ordre du jour :

- 1. Analyse des demandes de pétition publique et de pétition ordinaire non traitées lors de la séance précédente, ainsi que de nouvelles demandes de pétition publique et de pétition ordinaire**
- 2. Divers**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, M. Yves Cruchten remplaçant Mme Liz Braz, Mme Claire Delcourt, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, M. Fred Keup, Mme Mandy Minella remplaçant M. Gilles Baum, M. David Wagner

Mme Roberta Pinto, M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Barbara Agostino, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Max Hengel, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Meris Sehovic

*

Présidence : Mme Francine Closener, Présidente de la Commission

*

- 1. Analyse des demandes de pétition publique et de pétition ordinaire non traitées lors de la séance précédente, ainsi que de nouvelles demandes de pétition publique et de pétition ordinaire**

- DEMANDES DE PÉTITION PUBLIQUE**

La Commission des Pétitions procède à l'analyse de l'ensemble des demandes de pétition publique non traitées lors de la précédente réunion. L'analyse des nouvelles demandes de pétition publique est reportée à la prochaine réunion de la Commission.

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions rend un avis positif quant à la recevabilité des cinq demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2942** – Augmentation du plafond forfaitaire de la rubrique 'Intérêts débiteurs et primes d'assurances' des dépenses spéciales de l'imposition sur le revenu annuel des personnes physiques*

Dépôt : le 30.10.2023 à 10:19

Pétitionnaire : Madame Danielle Fassbinder

*Demande de pétition publique **2946** – Réévaluation des mesures de protection actuelles envers les victimes de violences*

Dépôt : le 09.11.2023 à 20:08

Pétitionnaire : Madame Myriam Alexandra Dos Santos

*Demande de pétition publique **2958** – Demande d'exception à la politique de stationnement P+R des CFL pour les étudiants de l'Université du Luxembourg*

Dépôt : le 22.11.2023 à 14:07

Pétitionnaire : Monsieur Alen Prasevic

*Demande de pétition publique **2960** – Sécurité sur les pistes cyclables*

Dépôt : le 23.11.2023 à 12:47

Pétitionnaire : Monsieur Patrick Guillaume

*Demande de pétition publique **2963** – Fëmmverbuet op Terrassen, wou et eppes ze iesse gëtt.*

Dépôt : le 27.11.2023 à 08:21

Pétitionnaire : Monsieur Pierre Karges

AVIS NÉGATIFS

La Commission des Pétitions rend un avis négatif quant à la recevabilité des deux demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2949** – Avoir un même taxe sur les impôt (Marié ou n'pas marié)*

Dépôt : le 11.11.2023 à 16:48

Pétitionnaire : Madame Filipa Andreia Teodoro Martins

Motivation :

La pétition 2949 est jugée similaire quant à son fond à la pétition publique 2596 – *Réduire les impôts sur les salaires des célibataires*, déposée le 18.01.2023 et à la pétition publique 2620 – *Abolir la classe d'impôt 1a: Le transfert de la classe d'impôt 2 vers la classe d'impôt 1a entraîne pour les familles une perte de revenu augmentant une situation de précarité qui n'est pas à sous-estimer dans un contexte de crise.*, déposée le 30.01.2023. En outre, les deux pétitions publiques susmentionnées ayant chacune récoltée plus de 4.500 signatures valides, donneront lieu à un débat public à la Chambre des Députés dans les meilleurs délais.

Partant, la pétition 2949 est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2959** – Augmentation 6,5% salaire minimum national*

Dépôt : le 22.11.2023 à 21:44

Pétitionnaire : Monsieur Luis Pinto

Motivation :

La pétition 2959 est jugée similaire quant à son fond à la pétition publique 2927 – *Augmentation de 15% du salaire social minimum*, déposée le 16.10.2023 et actuellement ouverte à signatures jusqu'au 18.01.2024 inclus.

Partant, la pétition 2959 est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

À REFORMULER

La Commission des Pétitions décide d'adresser une demande de reformulation aux auteurs respectifs des quatorze demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2939** – Semaines de 4jx10h pour avoir des weekends de 3j et plus de flexibilité en général*

Dépôt : le 27.10.2023 à 20:37

Pétitionnaire : Monsieur Fabien Broquard

Motivation :

- L'intitulé de la pétition doit rendre succinctement compte de l'objectif poursuivi. Or, dans le but de la pétition, le pétitionnaire mentionne bien plus d'exemples de flexibilisation du temps de travail que ce qu'il indique dans l'intitulé (« 4jx 10h »). Partant, la Commission lui demande d'éliminer cet exemple de l'intitulé et d'adopter un intitulé plus générique.

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. La motivation de l'intérêt général de la pétition est donc à reformuler de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi' etc.).

*Demande de pétition publique **2940** – Pouvoir déplacer des jours fériés fixes et les utiliser comme jours fériés normaux*

Dépôt : le 27.10.2023 à 20:56

Pétitionnaire : Monsieur Fabien Broquard

Motivation :

La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. La motivation de l'intérêt général de la pétition est donc à reformuler de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi' etc.).

*Demande de pétition publique **2944** – Prix du trajet de taxis abordable Introduction d'un système similaire à Uber ou Web-Taxi*

Dépôt : le 08.11.2023 à 09:03

Pétitionnaire : Monsieur Frank Wagner

Motivation :

Dans l'intitulé ainsi que dans le but et la motivation de l'intérêt général de la pétition le pétitionnaire mentionne « Web-Taxi ». La Commission des Pétitions estime que le pétitionnaire utilise ce terme de façon générique. Cependant, comme il existe déjà au Luxembourg un concept nommé « WEBTAXI » (exploité par la société Emile Weber), il est demandé au pétitionnaire soit de remplacer ce terme par un autre, soit de le supprimer afin d'éviter toute confusion.

*Demande de pétition publique **2945** – pediatrie dans le nord*

Dépôt : le 09.11.2023 à 15:25

Pétitionnaire : Monsieur Nelson Delgado

Motivation :

- L'intitulé de la pétition doit rendre succinctement compte de l'objectif poursuivi. Or, dans l'intitulé et dans le but de la pétition, le pétitionnaire ne précise pas qu'il souhaite un service pédiatrique assurant des urgences. Partant, il est prié de reformuler l'intitulé et le but de la pétition.

- En outre, la Commission des Pétitions tient à informer le pétitionnaire qu'un débat public au sujet d'une pédiatrie d'urgence dans le nord du pays a déjà eu lieu le 21 septembre 2022 à la suite d'une pétition similaire à la sienne. La Commission l'invite à consulter le procès-verbal dudit débat public en suivant le lien ci-après : <https://wdocs-pub.chd.lu/docs/exped/0138/029/276291.pdf> .

*Demande de pétition publique **2947** – Firmen MÜSSEN innerhalb von 1 Monate eine Antwort auf eine Bewerbung geben*

Dépôt : le 11.11.2023 à 11:29

Pétitionnaire : Monsieur Laurent Back

Motivation :

- Die öffentliche Petition muss sich auf ein Thema von allgemeinem Interesse beziehen. Dementsprechend ist der Bezug auf persönliche Erfahrungen oder die Verwendung von Personalpronomen nicht gestattet. Das Ziel und die Begründung des allgemeinen Interesses der Petition sollen daher so umformuliert werden, dass direkte Bezüge zu persönlichen Erfahrungen eliminiert und Personalpronomen ('ich', 'mir' etc.) entfernt werden.

- Im Titel einer öffentlichen Petition sollen sich keine Schreibfehler befinden. Somit bitten wir den Petenten den Buchstaben „E“ bei „Monate“ wegzulassen.

- Der Petitionsausschuss fragt sich ob sich die Petition auf alle Arten von Bewerbungen bezieht, d. h. sowohl auf spontane Bewerbungen als auch auf Antworten auf Stellenanzeigen, oder nur auf eine von beiden. Falls ja, ist es wichtig, dass der Petent angibt, um welche es sich handelt.

*Demande de pétition publique **2948** – Pétitioun fir eng Realitéitsno Adaptatioun vun den Horairen vum Öffentlechen Transport zu Lëtzebuerg nach virum 2. Quartal 2024.*

Dépôt : le 11.11.2023 à 11:44

Pétitionnaire : Monsieur Jeff Bruck

Motivation :

Déi öffentlech Petitioun muss een Thema vu generellem Interesse betreffen. Dowéinst si Referenzen op perséinlech Erfahrungen oder d'Benotze vu Personalpronomen net erlaabt. D'Motivatioun vum generellen Interesse vun der Petitioun muss dowéinst ëmformuléiert gin fir direkt Referenzen op perséinlech Erfahrungen a Personalpronomen ('ech', 'mir', etc.) ze sträichen.

*Demande de pétition publique **2950** – Die Vermittlungsgebühren sollten vom Eigentümer bezahlt werden*

Dépôt : le 10.11.2023 à 23:19

Pétitionnaire : Madame Ioanna Boumpourea

Motivation :

Das Ziel und die Begründung des allgemeinen Interesses der Petition dürfen nicht identisch sein. Daher fordert der Petitionsausschuss die Petentin auf, die Petition in diesem Punkt umzuformulieren. Die Petentin kann auch den aktuellen Text auch zweiteilen und einen Teil ins Ziel der Petition und den anderen Teil in die Begründung des öffentlichen Interesses aufnehmen.

*Demande de pétition publique **2952** – Stationnement gratuit à la maternité ou à la clinique des enfants pour les séjours des mères et des enfants en raison de prématurité ou de maladies.*

Dépôt : le 13.11.2023 à 13:39

Pétitionnaire : Madame Rosa Eva Renato

Motivation :

La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. La motivation de l'intérêt général de la pétition est donc à développer davantage et à reformuler de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi' etc.).

*Demande de pétition publique **2953** – Krebsvorsorge und Sonographie der Brust - Kostenübernahme CNS*

Dépôt : le 14.11.2023 à 10:49

Pétitionnaire : Madame Sabine Günther

Motivation :

Der Petitionsausschuss ist der Ansicht, dass es hilfreich wäre, die Fälle, auf die sich die Petentin bezieht, zu klären. Insbesondere wäre es hilfreich, wenn die Petentin klarstellen würde, ob sie sich auf das organisierte Brustkrebs-Screeningprogramm bezieht, an den Frauen zwischen 50 und 70 Jahren teilnehmen, oder ob Sie sich auf eine Mammographie und einen Ultraschall referiert, die aufgrund einer ärztlichen Verordnung durchgeführt werden. Außerdem sollte die Petentin in der Petition klarstellen, ob sie mit dem Begriff "Krebsvorsorge" in der Überschrift ausschließlich auf Mammographien abzielen möchte oder ob dieser Begriff allgemeiner verwendet wird.

*Demande de pétition publique **2954** – Des amendes plus sévères pour le stationnement sur les emplacements réservés aux personnes porteur d'un handicap.*

Dépôt : le 14.11.2023 à 22:51

Pétitionnaire : Monsieur Tom Habscheid

Motivation :

Déi ëffentlech Petitioun muss een Thema vu generellem Interesse betreffen. Dowéinst si Referenzen op perséinlech Erfarungen oder d'Benotze vu Personalpronomen net erlaabt. D'Motivatioun vum generellen Interesse vun der Petitioun muss dowéinst emformuléiert gin fir direkt Referenzen op perséinlech Erfarungen a Personalpronomen ('ech', 'mir', etc.) ze sträichen.

*Demande de pétition publique **2956** – Syndic de copropriété - Renforcement de l'encadrement réglementaire Property managers - Strengthening the regulatory framework*

Dépôt : le 18.11.2023 à 10:49

Pétitionnaire : Monsieur Benjamin Crivelli

Motivation :

- Tel que le pétitionnaire l'a fait en l'espèce, il est possible de joindre une traduction de la pétition en langue anglaise. Cependant, la langue officielle de la pétition est le français (langue administrative). De ce fait la Commission des Pétitions souhaiterait, avec l'accord du pétitionnaire, changer l'ordre des deux versions afin que la version française précède la version anglaise.

- Aussi bien dans la version française que dans la version anglaise le pétitionnaire fait état « d'une majorité d'habitants... » (« the majority of residents »). Or, comme le pétitionnaire ne peut pas démontrer que plus de la moitié de cette catégorie de personnes est insatisfaite vis-à-vis de son syndic, la Commission des Pétitions l'incite à reformuler la phrase de la façon suivante : « de nombreux habitants... » (« many residents... »).

- Enfin, il serait utile de nuancer certaines des critiques envers les syndics dans le but et dans la motivation de l'intérêt général.

*Demande de pétition publique **2957** – VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS AGIRE AUTREMENT !! RENFORCER LA PRÉVENTION CONTRE TOUTES FORMES DE VIOLENCE ASSURER LA PROTECTION DES VICTIMES RASSURER DE PUNIR LES AUTEURS*

Dépôt : le 21.11.2023 à 14:15

Pétitionnaire : Madame Estelle Massé

Motivation :

L'intitulé doit rendre succinctement compte de l'objectif poursuivi dans la pétition. Dans ce cadre, la Commission des Pétitions demande notamment à la pétitionnaire de ne pas rédiger l'intitulé exclusivement en majuscules et d'éliminer les points d'exclamation.

*Demande de pétition publique **2961** – uniformes scolaires*

Dépôt : le 24.11.2023 à 01:17

Pétitionnaire : Monsieur Ricardo Jorge Cristina Alves

Motivation :

- L'intitulé doit rendre compte succinctement de l'objectif poursuivi dans la pétition. Dans ce cadre, la Commission des Pétitions propose au pétitionnaire, sans aucune obligation d'acceptation de sa part, de reformuler l'intitulé de la façon suivante : « Pour la mise en place de l'uniforme dans les établissements scolaires luxembourgeois ».

- Dans le but ainsi que dans la motivation de l'intérêt général de la pétition le pétitionnaire indique qu'il soutient le « maintien » de l'uniforme scolaire. Or, l'uniforme scolaire n'étant actuellement pas en place, ce terme n'est pas adéquat.

*Demande de pétition publique **2962** – Suspendre automatiquement les droits parentaux des pédophiles lorsqu'ils sont condamnés et augmenter les peines pour ces délits, créer un registre public afin de protéger les enfants*

Dépôt : le 24.11.2023 à 21:14

Pétitionnaire : Madame Sanida Babic-Pranjic

Motivation :

Le but ainsi que la motivation de l'intérêt général de la pétition doivent être développés plus extensivement.

Échange de vues

Ouvrant la discussion relative à la recevabilité de la *demande de pétition publique **2945** – pédiatrie dans le nord*, Madame la présidente Francine Closener rappelle qu'il y a déjà eu un débat sur une pétition publique avec une revendication similaire le 21 septembre 2022. Au niveau du texte de la pétition, la présidente relève que la pétition est extrêmement brève et que le pétitionnaire a omis de préciser dans l'intitulé et dans le but qu'il souhaite une pédiatrie ayant un service d'urgences. L'oratrice indique, en outre, le fait qu'un débat public sur le même sujet ayant eu lieu récemment ne figure pas comme chef d'irrecevabilité dans le Règlement de la Chambre des Députés. Madame la députée Nancy Arendt tient à ajouter que par le passé la Commission a pris l'initiative d'informer le pétitionnaire sur le débat passé et de lui en envoyer le procès-verbal correspondant. Madame la présidente Francine Closener marque son accord pour agir de la sorte, mais précise qu'elle se réfère aux motifs d'irrecevabilité. Monsieur le député Marc Goergen ne considère pas qu'il faille encadrer cette question : si les citoyens estiment que la réponse donnée par le gouvernement lors du débat public est insatisfaisante, ils peuvent introduire une nouvelle pétition et espérer suffisamment de signatures pour déclencher un nouveau débat. Madame la députée Nancy Arendt rappelle que certaines thématiques ont déjà donné lieu à plusieurs débats publics. Madame la présidente Francine Closener indique qu'elle est consciente qu'en l'état la Commission a les mains liées, mais que de telles situations affectent négativement la crédibilité de la Commission des Pétitions.

Faisant l'introduction de la *demande de pétition publique **2947** – Firmen MÜSSEN innerhalb von 1 Monate eine Antwort auf eine Bewerbung geben*, Madame la présidente Francine Closener relève que celle-ci doit être reformulée sur de nombreux points. Madame la députée Corinne Cahen précise qu'elle ne rend pas de jugement de valeur à l'égard de la pétition, mais se demande si la pétition vise toutes les candidatures ou uniquement les candidatures en réponse à des annonces, à l'exclusion des candidatures spontanées. En effet, elle estime la

pétition illusoire dans le cadre où elle viserait également les candidatures spontanées et relève que les entreprises de petite ou de moyenne taille, faute des moyens, ne seraient pas en mesure de répondre à toutes les candidatures spontanées. Madame la présidente Francine Closener et Monsieur le député Marc Goergen indiquent qu'ils ont intuitivement interprété la pétition comme ne visant que les candidatures en réponse à des annonces de recrutement. Cependant, notant que plusieurs interprétations sont possibles, la Commission des Pétitions décide de demander une reformulation au pétitionnaire.

Madame la députée Nancy Arendt tient à confirmer que la situation décrite dans la *demande de pétition publique 2953 – Krebsvorsorge und Sonographie der Brust - Kostenübernahme CNS* correspond à la réalité. Madame la présidente Francine Closener ne remet pas cela en question, mais se demande surtout si « Krebsvorsorge » doit être interprété comme synonyme de « mammographie » ou bien s'il s'agit d'une notion plus vaste. Madame la députée Corinne Cahen croit savoir que dans le cadre du « Programme Mammographie », du moins au Centre Hospitalier de Luxembourg, il n'est pas possible de réaliser une échographie et une mammographie le même jour. En revanche, lorsqu'il s'agit d'examen prescrits par un médecin, elle pense que cela est possible. Monsieur le député Paul Galles propose de demander à la pétitionnaire de clarifier si elle vise le « Programme Mammographie » ou bien les échographies et mammographies prescrites par un médecin. La Commission des Pétitions décide d'adresser une demande de reformulation à la pétitionnaire afin de clarifier la notion de « Krebsvorsorge » et le cadre de sa demande. Madame la députée Nancy Arendt estime que la pétition ne requiert pas de reformulation.

EN SUSPENS

Les demandes de pétition publique sont placées en suspens lorsque la Commission des Pétitions requiert davantage d'informations (soit de la part du pétitionnaire, soit de la part de l'organisme compétent) ou bien une recherche plus approfondie sur le sujet en question pour se prononcer sur la recevabilité desdites demandes de pétition publique. L'analyse de la recevabilité des demandes de pétition publique en suspens est renvoyée à la prochaine réunion de la Commission sous réserve que celle-ci dispose des informations complémentaires requises d'ici là.

La Commission des Pétitions décide de placer temporairement en suspens les trois demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2941** – CDIs de 11 mois, 10 mois, 11,5 mois, etc.*

Dépôt : le 27.10.2023 à 21:14

Pétitionnaire : Monsieur Fabien Broquard

Motivation :

Il a été décidé de placer la pétition publique 2941 en suspens en attendant que le pétitionnaire apporte certaines clarifications à sa pétition. En effet, la Commission des Pétitions est d'avis que la pétition publique porte à confusion. L'intitulé est formulé de telle façon qu'il semble demander la création d'un contrat à durée indéterminée avec un terme de « 11 mois, 10 mois, 11,5 mois, etc. », ce qui est en contradiction avec la définition même du contrat à durée indéterminée. La Commission pense comprendre, sans aucune certitude, que ce que le pétitionnaire demande équivaldrait à un contrat à durée indéterminée de 11 mois par an, par exemple. En tout état de cause, la pétition doit être reformulée afin de clarifier l'objectif poursuivi. La Commission des Pétitions invite le pétitionnaire à consulter le Code du travail dans cette démarche, et en particulier l'article L. 122-1. et suivants qui portent sur le contrat à durée déterminée et qui permettent déjà potentiellement la mise en place d'une situation telle qu'il décrit : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/code/travail/20230915#art_l_122-1

En outre, les pronoms personnels ainsi que la dernière phrase de la motivation de l'intérêt général sont à retirer de la pétition.

*Demande de pétition publique **2943** – Empêcher que toutes ONG, ASBL, ... ne fournissent une aide à des belligérants, groupes terroristes, enrichissement d'une minorité ...*

Dépôt : le 01.11.2023 à 17:18

Pétitionnaire : Monsieur François Christian Jean-Marie Lange

Motivation :

Il a été décidé de placer la pétition publique 2943 en suspens en attendant que le pétitionnaire apporte certaines clarifications à sa pétition. En effet, la Commission des Pétitions souhaite porter à son attention, d'une part, que grâce à la législation luxembourgeoise visant à lutter contre le blanchiment d'argent, il existe d'ores et déjà une panoplie de mesures visant à contrôler les flux financiers vers l'étranger (<https://www.cssf.lu/fr/lutte-contre-blanchiment-financement-terrorisme-lbc-ft/>), et d'autre part, que la nouvelle législation sur les associations sans but lucratif prévoit que les asbl de taille moyenne et grande sont soumises à une obligation de double comptabilité (https://gouvernement.lu/fr/dossiers.gouv_mj%2Bfr%2Bdossiers%2B2021%2Breforme-asbl-fondations.html).

Il est certes permis au pétitionnaire de demander d'augmenter les contrôles ou bien d'introduire des mesures supplémentaires, mais il faudrait le préciser dans la pétition.

*Demande de pétition publique **2955** – Informer les citoyens de façon détaillée sur le « WHO pandemic agreement », communément appelé « Traité Pandémies » et sur les modifications proposées aux « International Health Regulations » (IHR), c'est-à-dire le « Règlement Sanitaire International (RSI).*

Dépôt : le 18.11.2023 à 11:18

Pétitionnaire : Monsieur Romain Bernard

Motivation :

Il a été décidé de placer la pétition publique 2955 en suspens en raison de la pétition publique 2856 - *Fir datt Lëtzebuerg eraus aus der WHO geet! Fir datt d'Verhandlungen iwwee Ännerungen un den Internationale Gesondheetsvirschrëfte direkt gestoppt ginn* qui a récemment récolté plus de 4.500 signatures et qui donnera donc lieu à un débat à la Chambre des Députés dans les meilleurs délais. La pétition publique 2856 demande la sortie du Luxembourg de l'OMS.

Au vu de ces circonstances particulières, la Commission des Pétitions a décidé de contacter le pétitionnaire afin de lui demander s'il souhaite conserver sa pétition n° 2955 ou bien la retirer.

Échange de vues

Madame la présidente Francine Closener présente la *demande de pétition publique **2941** – CDIs de 11 mois, 10 mois, 11,5 mois, etc.* aux membres de la Commission des Pétitions et indique que cette dernière est, à son sens, confuse et difficilement compréhensible. Madame la députée Nancy Arendt rappelle que, par le passé, la Commission n'a pas autorisé les abréviations dans l'intitulé des pétitions et que « CDI » devrait être écrit en toutes lettres. Par ailleurs, elle considère que la dernière phrase de la pétition ne peut être conservée en l'état. Madame la présidente Francine Closener se demande si ce que le pétitionnaire demande est déjà possible sous la législation actuelle. Madame la députée Corinne Cahen explique que la législation existante ne prévoit pas un tel cas de figure et que tout au plus une convention

collective pourrait le faire. En tout état de cause, la députée indique qu'elle ne sait pas comment cela pourrait être mis en œuvre au vu des questions qui se poseraient concernant l'interruption du contrat de travail et les cotisations sociales, notamment. Madame la présidente Francine Closener rappelle qu'à ce stade la Commission des Pétitions ne procède pas à un jugement de valeur de la pétition. Madame la députée Corinne Cahen précise qu'elle n'entend pas émettre un jugement de valeur à l'égard de la pétition, mais signale surtout que la pétition est quelque peu contradictoire et confuse. Madame la présidente Francine Closener estime que dans une telle situation il est pertinent de prendre contact avec le pétitionnaire afin de demander des précisions. Monsieur le député Marc Goergen imagine, quant à lui, que le pétitionnaire se réfère à un CDD de 10 mois qui serait renouvelable automatiquement et sans limite. Monsieur le député David Wagner souligne que le pétitionnaire se réfère au CDI dans l'intitulé, mais estime qu'une telle mesure serait absurde. Madame Mandy Minella précise que le ou les mois non travaillés ne seraient pas payés, d'après le pétitionnaire. Madame la présidente Francine Closener propose de demander au pétitionnaire de reformuler l'intitulé et de clarifier sa requête. Madame la députée Nancy Arendt partage cet avis au regard des multiples interprétations possibles. Monsieur le député Yves Cruchten propose de faire parvenir l'article L. 122-1. et suivants du Code du travail, traitant du CDD, au pétitionnaire afin de l'aider à réécrire sa pétition. Monsieur le député André Bauler considère que vouloir prévoir un terme à un CDI équivaut à une *contradictio in terminis*. Il estime qu'il serait plus cohérent de demander un « CDI de 11 mois par an ».

La Commission des Pétitions décide de placer la demande de pétition 2941 en suspens en attendant de recevoir des clarifications de la part du pétitionnaire quant à l'objet de sa pétition.

- **DEMANDES DE PÉTITION ORDINAIRE**

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité de l'ensemble des demandes de pétition ordinaire figurant à l'ordre du jour.

Numéro de la pétition ordinaire	Ministre(s) au(x)quel(s) la Commission décide d'adresser une demande de prise de position
2938	Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Monsieur le Ministre des Finances
2951	Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

2. Divers

Quatre éléments sous « divers » sont abordés lors de la présente réunion :

- **Lettre à la Commission des Institutions au sujet de la pétition publique 2936**

Lors de la précédente réunion de la Commission des Pétitions, il avait été décidé de saisir la Commission des Institutions de la pétition 2936 eu égard à son objet. Madame la présidente Francine Closener annonce que le courrier adressé à la Commission des Institutions à cette fin est prêt et sera envoyé le lendemain au plus tard.

- **Débats publics en attente de date**

Madame la présidente annonce en outre qu'elle a contacté l'ensemble des ministres concernés par les onze débats publics à organiser prochainement pour leur demander leurs disponibilités. De préférence, les débats publics auront lieu sur la page fixe de la

Commission des Pétitions (les mercredis matin). L'idéal est de pouvoir organiser deux débats publics avant la fin janvier.

- **Possible publicité des réunions**

La Commission des Pétitions n'estime pas qu'il serait opportun de rendre publiques ses réunions.

- ***Gentlemen's agreement***

Monsieur le député Marc Goergen indique que, pendant la législature précédente, les membres de la Commission des Pétitions se sont mis d'accord, sous forme d'un *gentlemen's agreement*, pour dire que les députés ne devraient ni signer des pétitions, ni émettre des questions parlementaires au sujet des pétitions. La Commission des Pétitions décide de maintenir cet accord sous l'actuelle législature.

Luxembourg, le 13 décembre 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact